

Dispositif d'aide à la déclaration des revenus fonciers chez Omnium Finance

La période des déclarations de revenus est l'occasion de guider vos clients dans cette étape charnière de leur investissement.

Le Groupe souhaite vous accompagner dans cette démarche et plus particulièrement auprès de ceux qui établissent leur première déclaration.

Afin de planifier vos actions, nous vous présentons ci-dessous le dispositif d'aide à la déclaration des revenus fonciers mis en place au sein du Groupe, d'une part pour les SCI (date limite de renvoi des déclarations fixée au **31/03/2006**) et d'autre part pour les professionnels non soumis à l'impôt sur les sociétés (date limite de renvoi des déclarations repoussée au **31/05/2006** et au **02/05/2006** pour les sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu) et pour les salariés (date limite de renvoi des déclarations fixée au **31/05/2006**).

Investisseurs

- **SCI (Sociétés Civiles Immobilières) :**

- Primo-déclarants : Envoi des documents suivants :
 - Courrier d'information.
 - Fiche technique : « Votre investissement Locatif » pour compléter pas à pas les déclarations 2072 (pour la SCI) puis 2044S (pour chacun des associés).
 - Relevés de gestion annuels récapitulatifs des SCI édités par Omnium Gestion¹.
 - Formulaires fiscaux : 2072, 2072 TA, 2072 RA, 2044 EB².
- Autres investisseurs : les relevés sont adressés directement par le gestionnaire (Omnium Gestion accompagnera cet envoi d'une note explicative).
- Mise en place par le Service Relations Investisseurs d'une assistance téléphonique dédiée aux primo-déclarants.

- **Particuliers et Professionnels non soumis à l'IS :**

- Primo-déclarants : Envoi des documents suivants :
 - Courrier d'information.
 - Relevé de gestion.
 - Fiche technique.
 - Exemples de déclarations.
- Autres investisseurs : les relevés sont adressés directement par le gestionnaire (Omnium Gestion accompagnera cet envoi d'une note explicative).

¹ les relevés de gestion émanant des gestionnaires externes seront, quant à eux, adressés directement par ces derniers.

² le formulaire 2044S n'étant disponible qu'à compter du début du mois d'avril, chaque associé devra se le procurer auprès de son centre des impôts ou directement sur le site www.impots.gouv.fr.

- Assistance téléphonique :
 - Contact de leur conseiller en investissement.
 - Omnium Gestion : pour toutes les questions concernant les relevés de gestion.
 - Service Relations Investisseurs : pour toutes les questions d'ordre général relatives à la déclaration.

Conseillers

- Documents disponibles sur Planet (onglet Documentation > En complément) :
 - Copie des documents d'information adressés aux primo-déclarants.
 - Fiche technique : « Exemple de déclaration en SCI ».
 - Formulaires fiscaux.
- Le Service Information est à votre disposition :
 - service.information@omnium-finance.com
 - 0 825 565 825 (0,15 €TTC/min)